

**DELIBERATION N° 32/2015  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT  
FRANÇAIS A L'ETRANGER  
Séance du 24 novembre 2015**

**Restructuration et extension du Lycée Français de Pondichéry**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le Conseil d'Administration valide le projet de restructuration et d'extension du lycée français de Pondichéry pour un budget global de 1,3 million d'euros toutes dépenses confondues selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Une prise en charge par l'Agence à hauteur de 0,8 million d'euros compte tenu de l'absence de fonds de réserve au niveau de l'établissement ;
- Un recours à une Avance de France Trésor pour un montant de 0,5 million d'euros remboursée par l'établissement une fois libéré du loyer de l'école élémentaire actuelle.

**Nombre de votants: 26**

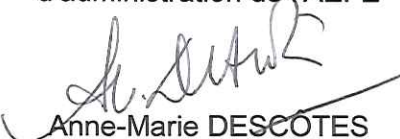
**Pour : 26**

**Contre : /**

**Abstention : /**

Fait à Paris, le 24 novembre 2015

La présidente du conseil  
d'administration de l'AEFE



Anne-Marie DESCOTES